



2020-07
188

01 - OUVERTURE DE SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILLES

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue au Centre communautaire situé au 1605, rue Principale,, ce 27 juillet 2020 à 20 H 00 heures, publiquement en respectant les consignes de distanciation sociale tel que demandé par le gouvernement;

Sont présents à cette séance :

Siège	#2	-	Bruno	Montminy
Siège	#3	-	Patricia	St-Hilaire
Siège	#4	-	Carole	Dubois:
Siège	#5	-	Yvan	Champagne

Sont absents à cette séance:

Siège	#1	-	Gérard	Grondin
Siège #6 - Jimmy Richard				

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Robert Samson.

Monsieur René Tousignant, directeur général / secrétaire-trésorier intérimaire, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée extraordinaire, M. le Maire déclare la séance ouverte et invite l'assistance à une réflexion personnelle avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé Mme Carole Dubois par et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

02 - MOT DU MAIRE

Aucun élément au dossier

03 - MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Aucun élément au dossier

04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2020-07
189

05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE SÉANCE

02 - MOT DU MAIRE

03 - MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

07 - FINANCES

07.01 - Employés(es) du Camp de jour - Prime horaire

08 - URBANISME

09 - LOISIRS

10 - INFRASTRUCTURES

**10.01 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 576-20 -
Traitement des eaux usées**

**10.02 - Avis de motion et dépôt du règlement - Ponceau rang
Ste-Anne**

10.03 - Abrogation des résolutions 2020-07-175 et 2020-07-177

10.04 - TECQ - Remplacement du ponceau du rang Ste-Anne

10.05 - TECQ - Traitement des eaux usées

10.06 - TECQ - Programmation de la Municipalité de St-Gilles

10.07 - Achat d'un ponceau

11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS

12 - RESSOURCES HUMAINES

13 - CONTENTIEUX

14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE

15 - SÉCURITE CIVILE

16 - VARIA

17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

En conséquence,

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, et résolu à l'unanimité
d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement,

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

*Il n'est pas permis d'adopter un procès-verbal pour une séance tenue
antérieurement.*

07 - FINANCES

Sujet non mentionné dans l'avis de convocation.

**2020-07
190**

07.01 - Employés(es) du Camp de jour - Prime horaire

Mme Patricia St-Hilaire indique que sa fille est animatrice au camp de jour et qu'elle se retire le temps de l'adoption de cette résolution

CONSIDÉRANT QUE les employés(e) animatrices et animateurs du camp de jour doivent travailler dans des conditions particulières en ce temps de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure est exceptionnelle et ne s'applique qu'à l'année 2020

Il est proposé par M. Yvan Champagne, appuyé par Mme Carole Dubois

ET RÉSOLU QUE

Le Conseil municipal autorise le paiement rétroactif , d'une prime horaire de 0,25 ¢ à tous les employés(es) du camp de jour travaillant pour la municipalité, et ce, jusqu'à la fin de leur contrat été 2020

Adopté à l'unanimité des conseillers présents sauf Mme Caroline St-Hilaire.

08 - URBANISME

Aucun élément au dossier

09 - LOISIRS

Aucun élément au dossier

10 - INFRASTRUCTURES

**2020-07
191**

10.01 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 577-20 - Traitement des eaux usées

AVIS DE MOTION est donné par Mme Carole Dubois, membre du Conseil municipal,

qu'un règlement visant des travaux d'augmentation de la capacité de traitement des étangs d'épuration des eaux usées de même que l'augmentation de la capacité de certains postes de pompage sera soumis au Conseil municipal pour adoption, lequel règlement comporte une dépense et un emprunt de 1 700 000 \$, remboursable en 20 ans.

Copie de ce projet de règlement est déposé auprès des membres du Conseil municipal simultanément au présent avis de motion.

**2020-07
192**

10.02 - Avis de motion et dépôt du règlement 576-20 - Ponceau rang Ste-Anne

AVIS DE MOTION est donné par M. Yvan Champagne, membre du Conseil municipal,

qu'un règlement visant des travaux de remplacement du ponceau du rang Ste-Anne (ruisseau Malbrook) sera soumis au Conseil municipal pour adoption, lequel règlement comporte une dépense et un emprunt de 125 000 \$, remboursable en 15 ans.

Copie de ce projet de règlement est déposé auprès des membres du Conseil municipal simultanément au présent avis de motion.

**2020-07
193**

10.03 - Abrogation des résolutions 2020-07-175 et 2020-07-177

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux textes de règlements d'emprunt pour le traitement des eaux usées et le remplacement du ponceau du rang Ste-Anne sont adoptés à cette séance;

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par Mme Carole Dubois

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal abroge les résolutions 2020-07-175 et 2020-07-177.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**2020-07
194**

10.04 - TECQ - Remplacement du ponceau du rang Ste-Anne

Considérant que la municipalité de Saint-Gilles est régie par le Code municipal du Québec c. C-27.1;

Considérant que la Municipalité de Saint-Gilles doit remplacer un important ponceau brisé sur le rang Ste-Anne;

Considérant que la Municipalité ne possède pas dans son fonds général, non autrement approprié, les deniers nécessaires à la réalisation de ce projet et qu'en conséquence, il est requis de financer ces ouvrages à même le programme TECQ 2019-2023;

Il est proposé par M. Yvan Champagne, appuyé par Mme Carole Duois.

ET RÉSOLU QUE

le conseil municipal autorise les travaux de remplacement du ponceau du rang Ste-Anne - Ruisseau Malbrook et que le financement des travaux soit assuré par le programme TECQ 2019-2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2020-07
195**

10.05 - TECQ - Traitement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gilles est régie par le Code municipal du Québec c. C-27.1;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Gilles doit procéder à l'installation d'un système de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE des travaux seront également fait aux stations de pompage du système d'épuration des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de l'ensemble des travaux est estimé à 1700 00.00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne possède pas dans son fonds général, non autrement approprié, les deniers nécessaires à la réalisation de ce projet et qu'en conséquence, il est requis de financer ces ouvrages à même le programme TECQ pour un montant maximum de 1 040 000.00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Montminy, appuyé par Mme Dubois

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise les travaux d'amélioration du système de traitement des eaux et des stations de pompage et que ce projet soit financé en partie par le programme TECQ pour une somme de un million quarante mille (1 040 000.00 \$) dollars.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2020-07
196

10.06 - TECQ - Programmation de la Municipalité de St-Gilles

CONSIDÉRANT QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2020-01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise le dépôt de la programmation de la Municipalité de St-Gilles pour le programme TECQ auprès 2019-2023 du MAMH. et ce, afin d'obtenir son autorisation.

Nomme M. René Tousignant, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à titre de représentant de la municipalité et l'autorise à signer tous les documents nécessaires au suivi de cette résolution.

Adopté à l'unanimité par les conseillers présents

**2020-07
197**

10.07 - Achat d'un ponceau

CONSIDÉRANT QUE le ponceau sur rang Ste-Anne situé au ruisseau Malbrook doit être changé dans les meilleurs délais possibles;

CONSIDÉRANT la nécessité d'acheter un nouveau ponceau;

CONSIDÉRANT la demande de prix faite auprès de deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT QU'après analyse des prix soumis dans le respect des spécifications et des exigences précisées, il y a lieu, de procéder immédiatement à l'achat dudit ponceau, chez le plus bas soumissionnaire, soit la compagnie *ARMTEC*, ayant déposé un prix .au montant de 35 014.07 \$;

CONSIDÉRANT QUE la subvention de la député provincial de 35 000.00 \$ viendra compenser cette nouvelle dépense au budget d'opération de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par M. Jimmy Richard

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise l'achat dudit ponceau auprès de compagnie *ARMTEC* pour la somme de 35 014.07 taxes incluses et impute cette dépense au budget d'opération 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS

Aucun élément au dossier

12 - RESSOURCES HUMAINES

Aucun élément au dossier

13 - CONTENTIEUX

Aucun élément au dossier

14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE

Aucun élément au dossier

15 - SÉCURITE CIVILE

Aucun élément au dossier

16 - VARIA

Aucun sujet

17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**2020-07
198**

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Mme Carole Dubois et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire soit levée à 21:15

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Robert Samson, maire

René Tousignant, directeur général / secrétaire-trésorier intérimaire